

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## PRÉAMBULE

La société TOUZAZIMUT est une société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 16 rue de la Morgan, Bâtiment Synergie, Porte B, 22360 LANGUEUX immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 519 357 255.

Elle propose à ses clients des prestations de :

- Création de sites internet,
- Référencement sur internet,
- *Community management*,
- Formation et conseil sur le référencement et le suivi,
- Développement de la plate-forme internet,
- Vente de licences d'utilisation de logiciels,
- Création graphique,
- Réalisation et vente de documents de communication,

Dans les présentes conditions générales de vente, la société à responsabilité limitée TOUZAZIMUT est dénommée « TOUZAZIMUT » et le client ou le prospect « le CLIENT ».

## ARTICLE 1. OBJET - DOMAINE D'APPLICATION

**1.1** Les Conditions Générales ont pour objet de régir les relations contractuelles entre TOUZAZIMUT et le CLIENT et définir l'étendue des prestations proposées par TOUZAZIMUT.

**1.2** Les Conditions Générales s'appliquent à toute prestation de toute nature, effectuée par TOUZAZIMUT dans les pays du monde entier. Elles prévalent sur toute autre condition d'achat, sauf dérogation expresse et formelle accordée par TOUZAZIMUT.

**1.3** Les présentes conditions générales pourront être modifiées ou complétées si TOUZAZIMUT régularise avec le CLIENT un ou plusieurs éléments contractuels (tels que définis ci-après à l'article 2) qui, le cas échéant, tiendraient lieu de conditions particulières.

**1.4** Les présentes conditions générales font l'objet d'une acceptation distincte du CLIENT.

**1.5** TOUZAZIMUT peut modifier, réactualiser ou rectifier les présentes, notamment afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique. TOUZAZIMUT préviendra, au moins quinze jours à l'avance, ses CLIENTS de toute modification de ses Conditions Générales soit sur l'espace privatif clients de son site Internet (accessible à l'URL suivante <http://monjazimut.fr/>), soit par le biais d'un affichage au siège social. L'actualisation ne concerne en aucun cas les prestations déjà exécutées ou en cours d'exécution, sauf pour celles dont la durée restante est supérieure à six mois à la date de la modification. Dans ce cas les dernières Conditions Générales sont mises en application entre les parties.

Si le CLIENT n'adhère pas à toute modification des présentes conditions générales en cours d'exécution d'un contrat, il devra la dénoncer dans le délai de préavis susévoqué de quinze jours à compter de leur notification sur l'espace privatif clients du site Internet de TOUZAZIMUT ou de l'affichage à son siège social. A défaut, il sera réputé l'avoir acceptée.

En cas de dénonciation, TOUZAZIMUT et le CLIENT reverront ensemble les modalités de la poursuite de la relation contractuelle. A défaut d'accord, le contrat sera résilié.

**1.6** Dans le cas où l'une des dispositions des présentes est réputée non écrite ou annulée par une décision de justice définitive, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans ce document.

## **ARTICLE 2. DÉFINITION DES TERMES**

Il est convenu que les termes ci-après seront définis de la façon suivante :

« **Prestation** » désigne ci-après l'objet de la vente effectuée par TOUZAZIMUT. La prestation peut désigner un ensemble de prestations de services tel qu'un conseil, une mise à disposition d'un savoir-faire, une concession de licence d'exploitation de logiciel ou de brevet, les prestations annexes à l'acquisition d'un logiciel et le suivi de ces derniers, une prestation intellectuelle, la conception et /ou de la gestion d'un site web ou d'une application métier, etc. De même le terme prestation peut également désigner un composant ou un support informatique.

« **Site Web ou Internet** » désigne l'ensemble de pages composées de textes, d'images et le cas échéant d'éléments multimédia, accessible par une adresse URL (c'est-à-dire une adresse internet) et hébergée sur un ou des serveur(s) permettant des accès multiples et simultanés via le réseau Internet.

« **Sources** » désigne le contenu élémentaire nécessaire à la création d'une prestation immatérielle : textes, images et sons pour un site Internet, documents comptables pour une solution de CRM (c'est-à-dire un logiciel de gestion de contenu et de gestion des dossiers des clients), etc. Sauf mention contraire, la fourniture des sources est à la charge du CLIENT.

« **Cahier des charges** » désigne le document fourni par le CLIENT, ou réalisé en collaboration avec TOUZAZIMUT contre rémunération, décrivant le plus explicitement possible le contenu de la prestation attendue et des éventuelles contraintes et spécificités concernant les conditions techniques de production, d'exploitation et de qualité d'une prestation. Le cahier des charges ne constitue un élément contractuel qu'à partir de l'instant où il est signé par les deux parties. Tout cahier des charges non signé ou signé uniquement par l'une des parties est exclu du contrat liant TOUZAZIMUT et le CLIENT. A défaut de cahier des charges, le descriptif des prestations mentionnées dans le devis fera référence.

« **Élément contractuel** » désigne un devis, un bon de commande, un contrat, un cahier des charges, une proposition commerciale dès lors qu'il est signé par TOUZAZIMUT et le CLIENT. Il peut aussi viser une facture ou un reçu d'acompte délivré par TOUZAZIMUT.

« **Consommateur** » désigne une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ou qui ne concerne que les activités à titre accessoire.

« **Non-professionnel** » désigne toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles.

## **ARTICLE 3. FORMATION ET CONDITIONS D'EXÉCUTION DU CONTRAT**

**3.1** L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation pour TOUZAZIMUT et de payer la prestation pour le CLIENT, naît à partir du moment où le CLIENT a dûment signé et retourné par fax, e-mail ou courrier le ou les document(s) contractuel(s) émis par TOUZAZIMUT ou à partir de l'encaissement d'un acompte initial par TOUZAZIMUT. Si un devis a été établi, il doit être signé par le CLIENT. Quoi qu'il en soit, la demande de réalisation de la prestation décrite au devis vaut acceptation par le CLIENT.

Dès à présent, le CLIENT autorise TOUZAZIMUT à lui transmettre toutes informations par courrier électronique au cours de l'exécution du contrat.

**3.2** Le CLIENT est conscient que le projet informatique qui se définit entre les parties peut se révéler complexe au sein de son entreprise et qu'il est susceptible de remettre profondément en cause son organisation et ses méthodes de travail ainsi que la qualification du personnel. Ce projet suppose ainsi une collaboration étroite entre les parties, un dialogue permanent dans un esprit de confiance et de respect mutuel.

L'investissement personnel du CLIENT dans la création du site est indispensable sans quoi un résultat qui ne correspondrait pas à ses attentes ne saurait relever de la responsabilité de TOUZAZIMUT, comme indiqué à l'article 5.3 ci-dessous.

**3.3** Le CLIENT s'engage à fournir à TOUZAZIMUT l'ensemble des informations requises pour assurer l'exécution des services prévus dans le présent contrat.

Notamment, le CLIENT s'engage à fournir tous les éléments de textes, images, vidéos, bases de données, tableurs, identifiants de comptes et sons nécessaires à la réalisation du contrat et à collaborer avec TOUZAZIMUT en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par TOUZAZIMUT.

Tous les contenus de textes et médias sont à fournir par le CLIENT avant le commencement des travaux et dans leur intégralité.

Le CLIENT s'engage à fournir à TOUZAZIMUT, sous un délai d'un (1) mois après la signature du contrat, tous les éléments nécessaires à la réalisation du devis accepté. Passé ce délai, le contrat sera résilié de plein droit.

Le CLIENT s'engage à collaborer activement avec TOUZAZIMUT en lui fournissant dans les délais utiles les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du contrat. TOUZAZIMUT ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non-respect de cet engagement par le CLIENT.

**3.4** TOUZAZIMUT peut décider de refuser, d'interrompre ou de modifier la prestation et ce, sans indemnités au profit du CLIENT dès l'instant où :

- le CLIENT ne s'acquitte pas des sommes facturées par TOUZAZIMUT;
- lorsque le CLIENT manifeste une opposition systématique aux conseils et prestations prodigués par TOUZAZIMUT, soit parce que le CLIENT se refuse à fournir les instructions ou sources nécessaires à la réalisation définitive de la prestation;
- lorsque TOUZAZIMUT constate tout acte de piratage, de fraude imputable au CLIENT.

Dans une telle hypothèse, TOUZAZIMUT sera en droit de conserver la partie des acomptes perçus correspondant au travail effectué.

**3.5** TOUZAZIMUT se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles à ses prestations, sans que cela ne vienne remettre en cause les liens contractuels ni les obligations entre les deux parties.

Cette clause n'est pas applicable aux CLIENTS consommateurs ou non-professionnels.

**3.6** Toute prestation de gestion de nom de domaine, hébergement, adresses e-mail, adresses IP notamment, toute utilisation des licences dénommées EDITO (licences d'utilisation du logiciel du site internet), fait l'objet d'une facturation annuelle, à la date anniversaire annuelle / renouvellement annuel de la prestation. En cas de suspension ou de résiliation du contrat du fait du client, ou de transfert vers un autre prestataire en cours d'année de l'une ou l'autre de ces prestations, le règlement est dû pour l'ensemble de l'année jusqu'à la date anniversaire.

**3.7** Aucune commande d'une prestation ne peut être annulée sans l'accord express de TOUZAZIMUT – cette clause n'enlève rien aux stipulations incluses au sein de l'article 13 des présentes. Elle ne s'applique pas aux non-professionnels. A défaut, le CLIENT serait tenu de payer l'intégralité des sommes dues à TOUZAZIMUT.

**3.8** TOUZAZIMUT se réserve la possibilité de mettre fin à un contrat conclu à durée indéterminée ou ne pas accepter le renouvellement d'un contrat à durée déterminée, ce moyennant le respect d'un préavis d'au moins un mois, préavis qui devra être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.  
Le CLIENT bénéficie de la même faculté et selon les mêmes modalités.

**3.9** En cas de dysfonctionnement de son site internet allégué par le client, celui-ci s'engage à transmettre à TOUZAZIMUT les informations techniques nécessaires pour diagnostiquer le problème (exemple : le logiciel d'exploitation, la version du navigateur), et/ou lui donner accès à son ordinateur.

### **3.10 Reproduction des articles L215-1 à L215-3 et L241-3 du Code de la consommation pour les clients consommateurs et non-professionnels**

#### **Article L215-1**

Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

#### **Article L215-2**

Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

#### **Article L215-3**

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels.

### **Article L241-3**

Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L215-1 précité, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.

## **ARTICLE 4. PRIX - FACTURATIONS - DÉLAIS**

**4.1** Le prix de la prestation est ferme. Il est stipulé hors taxes et exprimé en euro portant sur le montant total à payer.

**4.2** Toute commande concernant la réalisation et la gestion d'un site web et/ou d'une application métier donne lieu au versement préalable d'un acompte de 30 %. La réalisation de ladite commande démarre sitôt encaissement de cet acompte. Le versement de l'acompte n'autorise cependant pas l'accès du CLIENT à une quelconque forme de propriété sur tout ou partie des éléments de la prestation qui reste la propriété exclusive de TOUZAZIMUT jusqu'au paiement intégral, comme indiqué à l'article 7 des présentes.

**4.3** Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées sur les éléments contractuels. Toute prestation supplémentaire et non prévue sur ces derniers fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur.

Pour tout cas de refus de paiement, il est renvoyé aux articles 4.5 et 4.6 des présentes, outre l'article 3.6 des présentes si le client vient à changer de prestataire. Ce refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour TOUZAZIMUT à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation additionnelle.

**4.4** La durée de réalisation de la prestation sera évaluée lors de l'étude préalable, avec si possible un planning convenu en commun accord entre les parties lors de la phase d'élaboration du cahier des charges.

Toute modification du fait du CLIENT apportée postérieurement à la signature du devis et ayant pour conséquence un surcroît des charges et un allongement du temps prévu initialement fera l'objet d'une réévaluation des délais de livraison.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sur la base de l'expérience – Cette clause n'est pas applicable aux CLIENTS consommateurs ou non-professionnels. TOUZAZIMUT s'engage à respecter au mieux le délai annoncé et à informer régulièrement le CLIENT de l'avancée des travaux. La livraison interviendra quoi qu'il en soit dans un délai raisonnable.

Le délai de livraison ne dépend pas uniquement TOUZAZIMUT mais du CLIENT à qui il appartient de fournir les éléments nécessaires à la réalisation des travaux (documents, codes d'accès au serveur d'hébergement, etc...). TOUZAZIMUT décline toute responsabilité en cas de retard occasionné par le CLIENT par suite de transmission insuffisante ou tardive de ces éléments.

TOUZAZIMUT se réserve le droit de suspendre toute commande dans l'attente des éléments du CLIENT devant figurer dans le cadre de celle-ci, sans préjudice ni

contrepartie financière et sans que cela ne constitue motif de résiliation de la commande.

Dans le cas où le CLIENT mettrait un temps anormalement long à fournir les éléments nécessaires à la bonne exécution du contrat, TOUZAZIMUT se réserve le droit d'éditer une facture intermédiaire pour les travaux déjà réalisés.

Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le CLIENT, ni donner lieu au paiement de dommages et intérêts, indemnités ou pénalités.

**4.5** Conformément aux termes des articles L441-6 et D441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, justificatifs à l'appui, lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

**4.6** En cas de défaut de paiement total ou partiel du prix de la prestation, TOUZAZIMUT adressera au CLIENT une lettre recommandée avec accusé de réception afin qu'il régularise sa situation. Cette lettre recommandée avec accusé de réception l'avisera de la suspension immédiate des prestations fournies par TOUZAZIMUT et précisera que, à défaut de paiement sous quinzaine, TOUZAZIMUT sera en droit de résoudre le contrat.

Si l'inexécution persiste, TOUZAZIMUT notifiera au CLIENT la résolution du contrat et les raisons qui la motivent. TOUZAZIMUT sera en outre en droit de mettre fin aux services réalisés et de conserver la partie des acomptes perçus correspondant au travail effectué. TOUZAZIMUT est aussi fondé d'appliquer en sa faveur la réserve de propriété mentionnée à l'article 8 des présentes.

**4.7** Toute contestation ou réclamation relative à la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix jours à réception de ladite facture, à défaut de quoi le CLIENT sera réputé avoir accepté ladite facture.

## **ARTICLE 5. LIVRAISON DE LA PRESTATION**

**5.1** Sauf stipulation expresse contraire, la livraison, quelle que soit la prestation, est effectuée au lieu du siège social de TOUZAZIMUT sans formalité particulière. Le CLIENT sera avisé de sa date au moins quinze jours à l'avance. Sauf manifestation de TOUZAZIMUT ou du CLIENT au moins quarante-huit heures avant la date prévue pour la livraison, la livraison est réputée avoir eu lieu aux dates et conditions prévues.

**5.2** Le CLIENT peut demander un report de livraison d'un maximum de trois semaines en adressant une demande écrite à TOUZAZIMUT. Cependant, aucun report de date de livraison à l'initiative du CLIENT n'est accepté si la demande n'est

pas introduite au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue de livraison de la prestation.

**5.3** Les délais de livraison ne sont pas rigoureux ; ils ne sont donnés qu'à titre indicatif. TOUZAZIMUT ne peut être retenu responsable d'un quelconque retard qui ne peut être invoqué pour refuser la marchandise ou exiger une indemnité ou rabais.

**5.4** Il incombe au CLIENT, sauf stipulation écrite contraire, d'assurer les frais et risques du transport de la prestation, postérieurement à la date de livraison et les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport.

**5.5** Lorsque le CLIENT ne transmet pas dans les délais convenus les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (sources, cahier des charges, etc.), ce fait a pour conséquence directe de retarder la réalisation et donc la livraison de la prestation par TOUZAZIMUT. Pour autant, TOUZAZIMUT ne saurait en aucun cas être considéré comme responsable d'une situation qu'il subit en premier lieu.

**5.6** Si lors de la livraison de la prestation, le CLIENT considère que la prestation n'est pas conforme à la commande, il doit, dans un délai d'un mois à compter de la livraison, précisément la mise en ligne pour les sites internet, déclarer par écrit les non-conformités reprochées et fournir toute justification quant à la réalité de celles-ci.

En tout état de cause, l'obligation de conformité des prestations convenues entre TOUZAZIMUT et le CLIENT ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels.

En particulier, en cas de réclamation sur une prestation essentiellement immatérielle (site Internet, solution de gestion, application métier, etc), le cahier des charges ou à défaut le devis accepté dans les conditions prévues par l'article 2.1 des présentes reste le document de référence auquel les deux parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet.

## **ARTICLE 6. OBLIGATIONS – RESPONSABILITÉS – GARANTIES DE TOUZAZIMUT**

**6.1** TOUZAZIMUT s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Le CLIENT doit bien avoir conscience que TOUZAZIMUT ne répond que d'une obligation de moyens s'agissant de sa valorisation. Cette obligation ne doit en aucun cas être assimilée à une obligation de résultat.

**6.2** TOUZAZIMUT s'engage à :

- intervenir rapidement en cas de vice de fonctionnement provenant de défaut de conception ou d'exécution de ses solutions;

- assurer le maintien à un niveau adéquat de la qualité de ses outils;
- mettre tous les moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales le bon fonctionnement des prestations acquises par le CLIENT ;
- assurer le suivi des prestations matérielles dans la stricte limite du suivi de la garantie constructeur.

### **6.3 Limitations de responsabilité**

TOUZAZIMUT ne pourra être tenu responsable en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaut d'entretien du CLIENT, non-respect des conseils donnés :
- En particulier, lorsque TOUZAZIMUT réalise des prestations d'hébergement, il conserve le contrôle des accès FTP (c'est-à-dire aux fichiers du site internet). Cependant, dès lors que le client dispose desdits accès FTP, TOUZAZIMUT est automatiquement déchargé de toute responsabilité quant à l'indisponibilité des pages, la nature du contenu (non-respect du droit d'auteur notamment), le défaut d'affichage, la détérioration partielle ou totale du contenu des pages.
- De manière générale, TOUZAZIMUT n'est en aucune façon responsable d'un dysfonctionnement résultant d'une mauvaise utilisation du CLIENT ou d'une intervention du CLIENT sans autorisation sur la prestation effectuée par TOUZAZIMUT.
- Interruption de l'hébergement
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel TOUZAZIMUT n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance.
- En particulier, lorsque TOUZAZIMUT inclut, à la demande du client, des liens vers des sites externes et/ou fournit au client des liens vers des services de tiers pour son site internet (tel que évaluation de la fréquentation du site, diffusion de publicités), il ne peut être tenu responsable du contenu, des produits, des services, de la publicité, des cookies ou tous autres éléments de ces sites ainsi que pour tous dommages ou pertes, avérés ou allégués, consécutifs ou en relation avec l'utilisation des informations, services ou données disponibles sur ces sites;
- Divulcation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au CLIENT ;
- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux ou de l'Internet dans son ensemble.

Seul le CLIENT est responsable de son site internet et ce dès la mise en ligne. La responsabilité de TOUZAZIMUT sera en conséquence entièrement déchargée à partir de la livraison du site internet.

Le CLIENT est propriétaire du site internet et est libre de la gestion du contenu et de l'administration. Le CLIENT déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants : les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels.

TOUZAZIMUT ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet.

Le CLIENT est seul responsable des propos et des contenus de son site internet, de l'ensemble des informations communiquées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. En conséquence, TOUZAZIMUT ne serait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit. Le CLIENT est civilement et pénalement responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ainsi que de l'ensemble des données communiquées.

Le CLIENT s'engage à ne pas proposer de pages, textes, images, sons, vidéos ou autres animations non conformes à la législation française. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages allant à l'encontre des lois françaises ou internationales ou pouvant nuire à l'image du TOUZAZIMUT.

La responsabilité de TOUZAZIMUT ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect par le CLIENT des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données.

TOUZAZIMUT décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du CLIENT ; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT (il est rappelé que la protection de ceux-ci incombe au CLIENT) ; de dommages que pourraient subir les équipements du CLIENT, le TOUZAZIMUT n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

TOUZAZIMUT ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation du CLIENT et/ou d'une défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès, des prestataires de services techniques sur internet (exemple : les services de réception/d'envoi d'e-mails, locations de serveurs connectés à internet).

A ce titre, le TOUZAZIMUT informe le CLIENT que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

TOUZAZIMUT ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant TOUZAZIMUT s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du CLIENT dans la limite de son champ d'action. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultat.

#### **6.4 Force majeure**

TOUZAZIMUT n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un cas de force majeure, à savoir lorsqu'un événement échappant à son contrôle, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent

être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par TOUZAZIMUT.

Constituent ainsi un cas de force majeure notamment : panne d'électricité, arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes au CLIENT.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

### **6.5 Garantie des vices cachés**

Au titre de son activité de vente (droits d'exploitation de logiciels, de documents de communication, de noms de domaine, d'hébergements, d'adresses IP, d'adresses e-mails), TOUZAZIMUT est tenue légalement à la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel le CLIENT la destine, ou qui diminuent tellement cet usage qu'il ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

TOUZAZIMUT n'est pas tenu des vices apparents et dont le CLIENT a pu se convaincre lui-même.

TOUZAZIMUT est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

Le CLIENT a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

Si TOUZAZIMUT connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers le CLIENT.

Si TOUZAZIMUT ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à le CLIENT les frais occasionnés par la vente.

Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour TOUZAZIMUT, qui sera tenu envers le CLIENT à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents.

Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de le CLIENT.

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

### **6.6 Garantie légale de conformité (pour les CLIENTS consommateurs)**

Au titre de son activité de vente (droits d'exploitation de logiciels, de documents de communication, de noms de domaine, d'hébergements, d'adresses IP, d'adresses e-mails), TOUZAZIMUT est tenue légalement à la garantie légale de conformité telle que posée par le Code de la consommation.

TOUZAZIMUT doit livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

TOUZAZIMUT répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Le bien est conforme au contrat :

- S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
  - S'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle,
  - S'il présente les qualités que le CLIENT peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage,
- Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par le CLIENT, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire.

Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois. TOUZAZIMUT peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Le CLIENT est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

En cas de défaut de conformité, le CLIENT choisit entre la réparation et le remplacement du bien.

Toutefois, TOUZAZIMUT peut ne pas procéder selon le choix du CLIENT si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par le CLIENT.

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, le CLIENT peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.

La même faculté lui est ouverte :

- Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation du CLIENT,

- Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche,

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

La garantie légale de conformité ne prive pas le CLIENT du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du code civil ou toute autre action de nature contractuelle ou extracontractuelle qui lui est reconnue par la loi.

## **ARTICLE 7. PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES**

**7.1** Tout élément immatériel fourni par le CLIENT lui appartenant (tel que textes, images, logos, graphiques, photos, films audio ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données) est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et reste sa seule propriété. Il déclare disposer de tous les droits et/ou autorisations nécessaires et garantit TOUZAZIMUT contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit de propriété intellectuelle sur l'un quelconque des éléments immatériels fournis par lui notamment de tous textes, images, logos, graphiques, photos, films audio ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données.

Le CLIENT est propriétaire du contenu c'est à dire des informations se trouvant sur son site (logo, pages HTML, fichiers images, sons ...), des bases de données, fichier clients ou autres.

**7.2** L'ensemble des créations de TOUZAZIMUT restent sa propriété exclusive, et TOUZAZIMUT se réserve le droit de revendre ou d'utiliser tout ou partie de ses créations. Ainsi, tout logiciel, application métier, ou autres développements spécifiques réalisés pour le CLIENT reste la propriété de TOUZAZIMUT.

Si TOUZAZIMUT cède à ses clients les licences d'utilisation des logiciels qu'elle conçoit, les droits d'exploitation sont donc cédés au CLIENT **à titre non exclusif**.

**7.3** Le Client sera libre de modifier ou de dupliquer l'ensemble des données du site Internet, les fichiers, programmes, ou composantes du site Internet pour son usage exclusif, et ce pour une durée illimitée. En aucun cas le Client sera autorisé à concéder, divulguer ou diffuser ses droits de propriété sur le code source des pages.

**7.4** Lorsque TOUZAZIMUT acquiert, dans le cadre d'une prestation Internet, un ou plusieurs noms de domaine, de l'hébergement, des adresses IP, des adresses e-mails, ces noms de domaines sont achetés au nom et pour le compte du CLIENT.

Celui-ci peut demander à tout moment le transfert à ses propres coordonnées de la propriété des domaines, sous réserve du règlement à TOUZAZIMUT des sommes dues au titre de la prestation pour laquelle les noms de domaines ont été acquis et plus généralement du règlement de l'ensemble des sommes dues à TOUZAZIMUT. A défaut, le CLIENT entre dans les dispositions des articles 3, 4 et 7 des présentes et s'expose notamment à la revente ou au non-renouvellement des domaines.

**7.5** Toute la base technique du site réalisé par TOUZAZIMUT est l'entière propriété de TOUZAZIMUT, et est protégé par la législation en vigueur sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Sans accord préalable de la part de TOUZAZIMUT, il est interdit d'utiliser, même partiellement le contenu du site.

La base technique du logiciel de gestion du contenu du site internet livré au client, logiciel dénommée JAZIMUT, ainsi que les graphismes inclus dans ledit logiciel, sont l'entière propriété de TOUZAZIMUT et est protégé par la législation en vigueur sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle.

Il est interdit d'utiliser la base technique du logiciel de gestion du contenu du site internet ni les graphismes inclus dans ce logiciel.

**7.6** La violation de ces dispositions peut entraîner la résolution du contrat, ce nonobstant l'engagement la responsabilité du CLIENT devant toute juridiction civile.

## **ARTICLE 8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

**8.1** TOUZAZIMUT conserve l'entière propriété de la prestation et de chacun de ses éléments, y compris immatériels, jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix et de ses accessoires, et plus généralement jusqu'au règlement total de toute facturation due par le CLIENT à la société TOUZAZIMUT.

**8.2** Dans le cas où une prestation fait l'objet d'une suspension ou d'une résiliation, que celle-ci soit à l'initiative du CLIENT ou de TOUZAZIMUT, TOUZAZIMUT a toute latitude, après avoir informé son CLIENT, de vendre, de détruire ou de renouveler pour son propre compte ou celui de tiers, ou de ne pas renouveler tout actif inclus dans la prestation.

## **ARTICLE 9. UTILISATION DES RÉFÉRENCES**

**9.1** Le CLIENT autorise TOUZAZIMUT à utiliser son nom et à mentionner les prestations réalisées pour son compte à des fins commerciales.

**9.2** TOUZAZIMUT se réserve le droit de faire mention de sa qualité de créateur du site Internet, et d'implanter son logo sur l'ensemble des prestations créées pour le CLIENT, notamment au sein des sites Internet.

## **ARTICLE 10. CONFIDENTIALITÉ**

**10.1** TOUZAZIMUT et le CLIENT s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, auxquels les parties auraient pu avoir accès au cours de la prestation.

**10.2** La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que TOUZAZIMUT puisse faire état de sa relation commerciale avec le CLIENT, comme précisé à l'article 8 susvisé.

## **ARTICLE 11. RGPD et sous traitance**

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant (C'est à dire Touzazimut) s'engage à effectuer pour le compte du client ( et donc pour le responsable de traitement) les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »).

### **11.1 Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance**

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les services suivants, en fonction de ce qui a été contractualisé à sa demande :

- Envoyer des courriers électroniques
- Envoyer des SMS
- Créer des comptes e-mail
- Créer des comptes d'accès à un espace privé sur son site internet
- Créer des données de commande et de facturation
- Publier ses listes d'associations ou d'entreprises sur son site internet
- Publier ses listes de services et des personnes responsables sur un site internet
- Créer les comptes d'accès à ses employés à notre logiciel Jazimut
- Appeler par téléphone et pour son compte, ses clients
- Faire des enregistrements vidéo et des photos de ses clients, de ses employés, de ses locaux et de ses réalisations, pour les publier sur internet : ses réseaux sociaux, un service de streaming vidéo comme Youtube ou Dailymotion, sur un site internet, ou sur impression papier.

## **11.2 Obligations du sous-traitant vis-à-vis du responsable de traitement**

Le sous-traitant s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance. Traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement.
- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et reçoivent la sensibilisation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut

## **11.3 Sous-traitance**

Le sous-traitant est autorisé à faire appel aux entités ci-après :

**OVH** (un « sous-traitant ultérieur ») pour mener les activités de traitement suivantes :

- Location de serveurs et réseaux informatiques,
- réservation de noms de domaine,
- envoi de SMS et d'e-mails,
- téléphonie,
- hébergement de site web,
- certificats SSL

**Google** (un « sous-traitant ultérieur ») pour mener les activités de traitement suivantes, et en rapport avec la prestation attendue :

- Adword pour gérer des publicités sur internet,
- Analytics, un outils statistique de fréquentation pour votre site internet,
- Google Map pour publier des cartes,
- Youtube pour publier des vidéos

**Facebook** (un « sous-traitant ultérieur ») pour mener les activités de traitement suivantes, et en rapport avec la prestation attendue :

- pour gérer des publicités,
- statistiques de fréquentation pour vos pages Facebook et publicités,
- publier des photos / vidéos / textes
- publier des informations identifiant l'entreprise et ses actions commerciales

**Touzazimut** utilise à ses propres fins, les outils de Google comme :

- Gmail pour traiter ses mails,
- Drive pour stocker en ligne et partager des documents numériques,
- Calendar pour gérer ses agendas,
- Google-photos pour stocker ses photos,
- Sheets outil en ligne d'édition de tableur.

En cas de recrutement d'autres sous-traitants ultérieurs, le sous-traitant doit recueillir l'autorisation écrite, préalable et spécifique du responsable de traitement.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient au sous-traitant initial de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données.

#### **11.4 Droit d'information des personnes concernées**

Il appartient au responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données. Si possible, des outils seront mis à disposition du client pour qu'il puisse les informer au mieux.

#### **11.5 Exercice des droits des personnes**

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique aux administrateurs du site internet.

## **11.6 Notification des violations de données à caractère personnel**

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance et par courrier électronique. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

## **11.7 Mesures de sécurité**

Le sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- La redondance des services internet
- L'utilisation d'IP load balancing
- Limiter l'accès de nos serveurs web aux seules personnes responsables
- Une infogérance des services de 7h à 23h.
- L'accès à nos postes de travail est limité par un mot de passe
- Un test d'intégrité de nos serveurs est fait toutes les 10 minutes, et nous sommes alertés par notre logiciel infogérance immédiatement.
- L'accès au logiciel de gestion des données se fait en HTTPS et permet de modifier ou d'effacer vos données.
- Nos serveurs ne sont pas partagés et fonctionnent dans un réseau limité à notre usage.
- les clefs USB fournies sont stockées sous clef
- les téléphones mobiles (avec accès aux e-mails et fichiers clients) de nos salariés sont contraints à un service de contrôle à distance en cas de vol.
- Tous nos comptes e-mail et accès à nos fichiers partagés, sur lesquels transitent vos données, sont administrés globalement par l'entreprise, ce qui permet une gestion strict des accès.

## **11.8 Sort des données**

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel dans un délai de 1 an et à renvoyer toutes les données à caractère personnel au responsable de traitement.

## **11.9 Obligations du responsable de traitement vis-à-vis du sous-traitant**

Le responsable de traitement s'engage à fournir au sous-traitant les données visées au 11.1 des présentes clauses documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant. Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant.

Superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du sous-traitant.

## **ARTICLE 12. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Le CLIENT s'engage expressément à accomplir lui-même l'ensemble des formalités obligatoires qui lui incombent auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (art. 34), le CLIENT dispose d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification et de suppression relatif aux informations le concernant.

Le CLIENT est informé que les données qu'il transmet à TOUZAZIMUT sont enregistrées à des fins de gestion de la relation client (gestion, facturation, suivi des dossiers des clients). Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des clients et sont destinées aux services habilités de notre cabinet.

En conséquence, il dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, ce en contactant simplement TOUZAZIMUT. Les données transmises par le CLIENT sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. TOUZAZIMUT s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au CLIENT, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières.

Le CLIENT est avisé de ce que TOUZAZIMUT a procédé à la déclaration auprès de la CNIL des déclarations suivantes relatives au traitement des données intéressant ses clients :

- Fichier de compte d'accès au logiciel en ligne,
- Fichier de gestion de la clientèle et contact professionnel,

## **ARTICLE 13. NON-SOLLICITATION DU PERSONNEL**

Le CLIENT s'engage à ne pas tenter de débaucher le personnel de TOUZAZIMUT ayant participé à la réalisation de prestations pour le CLIENT et ceci, deux années après la fin de la dernière prestation effectuée par le salarié concerné au profit du CLIENT.

## **ARTICLE 14. DROIT DE RETRACTATION**

Il est précisé que, si le contrat est conclu avec un CLIENT consommateur hors établissement de TOUZAZIMUT ou à distance, aucun paiement prévu par le contrat ne doit intervenir avant l'expiration d'un délai de sept jours suivant la date de conclusion dudit contrat (article L221-18 et suivants du code de la consommation).

Si la présente convention est conclue hors établissement de TOUZAZIMUT ou à distance, LE CLIENT bénéficie alors d'un droit de rétractation d'une durée de quatorze jours courant à compter de la date de signature des présentes (article L221-18 et suivants du code de la consommation).

Pour exercer ledit droit de rétractation, LE CLIENT doit retourner à TOUZAZIMUT, au moyen d'un courrier recommandé avec accusé de réception expédié avant l'expiration du délai ci-dessus indiqué (le cachet de la Poste faisant foi), le formulaire de rétractation joint à la présente convention après l'avoir rempli et signé.

Les frais d'envoi postal demeurent à la charge exclusive du CLIENT.

Si le CLIENT souhaite que l'exécution du contrat commence avant la fin du délai de rétractation, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement.

Le CLIENT qui a exercé son droit de rétractation dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.

Aucune somme n'est due par le CLIENT ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie comme prévu ci-avant (par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement) ou si TOUZAZIMUT n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 4° de l'article L221-5 du Code de la consommation ci-après reproduit :

Article L221-5 4° :

L'information sur l'obligation du consommateur de payer des frais lorsque celui-ci exerce son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services, de distribution d'eau, de fourniture de gaz ou d'électricité et d'abonnement à un réseau de chauffage urbain dont il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation ; ces frais sont calculés selon les modalités fixées à l'article L221-25 (du Code de la consommation).

Le CLIENT qui a exercé son droit de rétractation n'est redevable d'aucune somme si :

- TOUZAZIMUT n'a pas recueilli son accord préalable exprès pour l'exécution du contrat avant la fin du délai de rétractation ainsi que la preuve de son renoncement à son droit de rétractation,
- Le contrat ne reprend pas les mentions prévues au troisième alinéa de l'article L221-9 – à savoir l'accord exprès du CLIENT pour la fourniture d'un contenu numérique indépendant de tout support matériel avant l'expiration du délai de rétractation et, dans cette hypothèse, le renoncement de ce dernier à l'exercice de son droit de rétractation – et au second alinéa de l'article L221-13 – à savoir la confirmation de l'accord exprès du CLIENT pour la fourniture d'un contenu numérique non présenté sur un support matériel et de son renoncement à l'exercice du droit de rétractation,

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du CLIENT et renoncement exprès à son droit de rétractation.

## **ARTICLE 15. MEDIATION**

Tout consommateur ou non-professionnel a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable des litiges de nature contractuelle portant sur l'exécution d'un contrat de fourniture de service.

En cas de persistance d'un litige malgré une réclamation écrite préalable directement adressée à la société TOUZAZIMUT, le CLIENT peut saisir l'un des médiateurs de la consommation selon les modalités pratiques propres à chacun d'eux parmi les deux suivants :

Stipulation 1 :

LE CLIENT aura la possibilité de saisir le Centre ARMOR MEDIATION de SAINT-BRIEUC, agréé par l'Ordre des Avocats du Barreau de SAINT-BRIEUC, lequel héberge son secrétariat. Cette saisine pourra intervenir soit par internet depuis son site accessible à l'adresse e-mail : [barreau.saint.brieuc@wanadoo.fr](mailto:barreau.saint.brieuc@wanadoo.fr), soit par lettre simple adressée audit Centre : Parc des Promenades – 22000 SAINT-BRIEUC.

Stipulation 2 :

Le CLIENT, s'il le souhaite, peut aussi saisir le Centre de médiation et de cyberservices MEDICYS, soit par internet depuis son site (Adresse email : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)  
Site Internet : <http://www.medicys.fr/>), soit par lettre simple adressée à l'adresse suivante : MEDICYS, 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS.

## **ARTICLE 16. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Le contrat liant TOUZAZIMUT et le CLIENT est régi par la loi française.  
Tout litige, à défaut d'accord amiable, sera soumis à la juridiction compétente. Les litiges intervenant avec une partie ayant contracté en qualité de commerçant sera soumis au Tribunal de commerce de SAINT BRIEUC.



## FORMULAIRE DE RETRACTATION

A l'attention de

Je soussigné (e) / Nous soussignés (\*)  
(\*\*)

vous notifie / notifions

(\*) par la présente ma / notre rétractation du contrat de

A \_\_\_\_\_, le

(\*) Rayer la mention inutile

(\*\*) Prénom (s), nom (s) / dénomination, adresse